



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 8 juin 2010 à 19 h 30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Lucie Tremblay
Denise Larouche
Colombe Lemieux

Messieurs les conseillers : Normand Côté
Gilles Lachance
Daniel Forgues

Était également présent à la séance:
Le Directeur général, Greffier et Trésorier: Laurent Levasseur

1.-
MOMENT DE RÉFLEXION

2.-
PRÉSENCES

3.-
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 35.

10-06-109

4.-
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-06-110

5.-
RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2010

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2010, le tout tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



6

REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question.

8

AFFAIRES NOUVELLES

8.1

ADMINISTRATION

10-06-111

8.1.1

RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay

ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de mai 2010 s'élevant à 441 552.94 \$ et la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 63 562.10 \$ soient et sont acceptées telles que déposées;

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-06-112

8.1.2

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE D'ÉQUIPEMENT J.V.C. INC. – TRAVAUX EN RAPPORT AVEC UN PETIT RÉSEAU SANITAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a accordé un contrat de fourniture, mise en place et raccordement d'un petit réseau sanitaire à Équipement J.V.C. en vertu de sa résolution 09-09-148;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 34 308.51 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 22 000 \$ a déjà été versée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Équipement J.V.C. Inc d'une autre partie de la facture 4041 produite en date du 11 décembre 2009, soit 12 000 \$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-06-113

8.1.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE D'HYDRO-QUÉBEC – POSTE DE POMPAGE DU LAC PRESQU'ÎLE



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a construit un nouveau poste de pompage au lac Presqu'île;

CONSIDÉRANT QUE cette construction nécessitait un nouveau branchement aérien moyenne et basse tension;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués aux règlements 07-377 et 08-387 sont de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'aucune somme n'a encore été déboursée;

CONSIDÉRANT la recommandation de DESSAU;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Hydro-Québec, de la facture 0000370955 produite en date du 19 mai 2010 et s'établissant à 23 919 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-06-114

8.1.4

RÉSOLUTION – RENOUELEMENT D'ENTENTE
INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES NON RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire renouveler l'entente intermunicipale conclue avec Chibougamau en vertu de la résolution 07-11-169, laquelle entente concerne l'élimination des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau accepte de renouveler ladite entente aux conditions suivantes, à savoir : les matières résiduelles au coût de 149 \$ la tonne métrique et les sols contaminés au coût de 60 \$ la tonne métrique;

CONSIDÉRANT QUE les résidus de la cueillette sélective provenant du centre de tri seront facturés au taux des matières résiduelles et comptabilisés au prorata de la population;

CONSIDÉRANT QUE les taux indiqués seront indexés suivant l'indice des prix à la consommation chaque année;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de renouvellement de l'entente intermunicipale a été adopté par le Conseil de ville de Chibougamau le 17 mai 2010 en vertu de la résolution 228-2010-05;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'entente a une durée de cinq (5) ans à compter de la signature;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER M. Steve Gamache, maire, et M. Laurent Levasseur, directeur général, à signer l'Entente intermunicipale entre Chapais et Chibougamau portant sur l'élimination des matières résiduelles, et ce, pour une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



10-06-115

8.1.5

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D’OFFRES SUR INVITATION DANS LE BUT DE RENOUELER LES PHOTOCOPIEURS DE L’HÔTEL DE VILLE ET DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE les contrats de location de cinq (5) ans des photocopieurs de l’Hôtel de Ville et du Centre sportif et communautaire sont terminés depuis le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QU’IL y a lieu de lancer un appel d’offres sur invitation pour renouveler lesdits photocopieurs;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général à lancer un appel d’offres sur invitation pour renouveler ces photocopieurs.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-06-116

8.1.6

RÉSOLUTION – MANDAT À DELOITTE – RÉCUPÉRATION DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais peut récupérer des taxes suite à l’investissement de 1.3 million de \$ au Centre sportif et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la somme récupérable peut atteindre 20 000 \$;

CONSIDÉRANT l’offre de service de Deloitte en date du 25 mai 2010 et proposant des honoraires de 6 000 \$, plus les taxes applicables;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l’offre de Deloitte et autorise le directeur général à signer les documents appropriés.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.2

TRAVAUX PUBLICS

10-06-117

8.2.1

RÉSOLUTION – AUTORISATION D’ACQUÉRIR UNE CAMIONNETTE 2010

CONSIDÉRANT QUE le service des Travaux publics possède deux camionnettes, soit une camionnette de marque Ford 2002 et une autre de marque GMC 1992;

CONSIDÉRANT QUE pour satisfaire les besoins du service des Travaux publics et celui de l’entretien paysager, il est nécessaire, en période estivale, de compter sur un minimum de trois (3) camionnettes;

CONSIDÉRANT QUE la camionnette de marque GMC 1992 est dans un mauvais état et qu’elle devra être éliminée dès que possible;

CONSIDÉRANT QUE la location d’une camionnette pour la période estivale, soit cinq (5) mois, s’élève à 6 500 \$, plus les assurances, plus une partie du kilométrage;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir

Chibougamau auto	Sierra, 1500, 2010, 4X4	33 706 \$, plus taxes
LD Auto Chibougamau	F-150, 2010, 4X4	36 024 \$, plus taxes



CONSIDÉRANT QUE les deux (2) soumissions sont conformes au devis technique préparé par le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition peut être financée par le fonds de roulement de la municipalité sur une période cinq (5) ans;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU

QUE la soumission de Chibougamau automobile soit retenue et que M. Laurent Levasseur soit et est autorisé à signer les documents appropriés;

QUE le montant de l'acquisition soit financé par le fonds de roulement de la municipalité sur période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.3

URBANISME

8.3.1

10-06-118

RÉSOLUTION – DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JAMES – MODIFICATION AU RÉGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Développement économique de Chapais projette la construction d'un Centre récréotouristique au lac Opémiska sur le lot 106, incluant des services d'hébergement et de restauration;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est actuellement loué par la Ville de Chapais au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais appuie la construction de ce Centre récréotouristique;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage de la Municipalité de Baie-James ne permet pas ce type de construction à cet endroit;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais demande à la Municipalité de Baie-James de modifier son règlement de zonage afin de permettre la construction d'un Centre récréotouristique sur le lot 106 du lac Opémiska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.3.2

10-06-119

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE VENDRE DEUX TERRAINS DE MAISON MOBILE À M. SYLVAIN JOLICOEUR

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Jolicoeur désire faire l'acquisition du terrain sur lequel sa maison mobile est installée et le terrain contigu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais peut, par résolution, décider de vendre des terrains de maison mobile;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme, après études et considérations, recommande la vente de deux terrains de maison mobile à M. Sylvain Jolicoeur, soit le lot 1-454-P dont l'adresse est le 12, 8^e Rue, et le terrain contigu sur la latérale gauche



Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais vende à M. Sylvain Jolicoeur deux terrains de maison mobile aux conditions suivantes :

- le prix de vente d'un terrain est établi à 3.80 \$ le mètre carré;
- les frais d'arpentage et de notaire sont aux frais de l'acheteur;
- la vente est faite au comptant;

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4

VARIA

10-06-120

8.4.1

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME KATHLEEN DESCHÊNES

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Excel a procédé le 11 mai dernier au dévoilement de ses boursières et boursiers pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chapais est membre de la Fondation Excel;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chapais soutien et encourage la persévérance scolaire ainsi que la campagne *Vitamine tes études* ;

CONSIDÉRANT QUE madame Kathleen Deschênes est finissante en secondaire V à l'école Le Filon de Chapais et qu'elle s'est méritée l'une des sept bourses octroyées par la Fondation Excel;

CONSIDÉRANT QUE ce succès mérite d'être souligné;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU qu'une motion de félicitations soit adressée à madame Kathleen Deschênes pour ce succès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-06-121

8.4.2

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS À DIVERSES PERSONNES – ACTE DE CIVISME

CONSIDÉRANT QUE messieurs David Corbin, Nicolas Lévesque et Carl Descôteaux ont signalé à la Brigade incendie de Chapais la présence d'un feu dans la région du lac Caven au cours de la journée du 30 mai;

CONSIDÉRANT QUE ce feu naissant, s'il n'avait pas été signalé à temps, aurait pu être catastrophique;

CONSIDÉRANT QUE messieurs David Corbin, Nicolas Lévesque et Carl Descôteaux ont généreusement déployé tous leurs efforts afin d'empêcher la propagation du feu avant l'arrivée des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE leurs contributions à la société méritent d'être soulignées;

Il est **PROPOSÉ** M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU qu'une motion de félicitations soit adressée à messieurs David Corbin, Nicolas Lévesque et Carl Descôteaux.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-06-122

8.4.3

RÉSOLUTION – ENGAGEMENT MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'UTILISATION DU BOIS COMME PRINCIPALE COMPOSANTE DANS LA CONSTRUCTION D'ÉDIFICES PUBLICS ET PRIVÉS

CONSIDÉRANT QUE la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour la Ville de Chapais ;

CONSIDÉRANT QUE le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton ;

CONSIDÉRANT QUE chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de CO₂;

CONSIDÉRANT QUE le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales ;

CONSIDÉRANT QUE la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes qui privilégient l'utilisation du bois ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation de ses projets ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous ses édifices publics et que cette orientation se reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés ;



QUE la municipalité, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois ;

QUE la municipalité encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice ;

QUE la municipalité favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets ;

QUE la municipalité fasse connaître, par les moyens de communication disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction ;

QUE la municipalité joigne les rangs de la Coalition BOIS Québec ;

QUE le greffier de la municipalité fasse parvenir copie de cette résolution aux instances suivantes :

- le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire ;
- la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;
- la ministre des Ressources naturelles et de la Faune ;
- l'Union des municipalités du Québec ;
- le député d'Ungava.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-06-123

8.4.4

RÉSOLUTION – PÉTITION CONCERNANT L'INSTAURATION D'UN SERVICE DE BRIGADIERS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT QU'une pétition a été déposée à la Ville de Chapais le 9 février 2010 concernant l'instauration d'un service de brigadiers scolaires;

CONSIDÉRANT l'importance des coûts associés à la mise en œuvre d'un tel service;

Il est **PROPOSÉ** M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais ne donne aucune suite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-06-124

8.4.5

RÉSOLUTION – APPUI A LA BLEUETIÈRE CHAPAIS INC.

CONSIDÉRANT QUE Bleuetière Chapais inc. désire que le territoire de leur bleuetière soit inclus à la zone agricole afin d'obtenir des crédits du MAPAQ;

Il est **PROPOSÉ** Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais appui la demande de Bleuetière Chapais inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-06-125

8.4.6

RÉSOLUTION – APPUI A FAUNENORD – PROJET DE TOURNÉE ÉDUCATIVE PFNL

CONSIDÉRANT QUE FaunENord a élaboré un projet visant à réaliser une tournée scolaire dans les écoles primaires et secondaires de Chapais et de Chibougamau portant sur les produits forestiers non-ligneux;

CONSIDÉRANT QUE la promotion et l'exploitation des produits non-ligneux à des fins commerciales constituent pour Chapais une voie de développement économique;



CONSIDÉRANT QUE FaunENord, pour réaliser ce projet, a déposé à la Conférence régionale des élus de la Baie-James une demande d'aide financière de 25 805 \$ dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais appui le projet de FaunENord et la demande d'aide financière à la Conférence régionale des élus de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-06-126

8.4.7

RÉSOLUTION – APPUI A LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAI – PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)

CONSIDÉRANT QUE les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont définis comme étant des ressources botaniques et mycologiques provenant des forêts et de terres sous-utilisées, autres que le bois d'œuvre, le bois à pâte, les bardeaux de fente, et tout autre produit ligneux ou agricole traditionnel;

CONSIDÉRANT QUE les PFNL sont reconnus comme étant des ressources naturelles permettant de développer durablement et diversifier l'économie des communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE les PFNL procurent des emplois pour les régions et augmentent les retombées en provenance de la forêt;

CONSIDÉRANT QUE le secteur des PFNL est en croissance au Canada;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas, pour le secteur de Chapais, de données sur les stocks de PFNL disponibles;

CONSIDÉRANT QUE pour développer les PFNL, nous devons effectuer un inventaire exhaustif de la ressource (50km autour de Chapais);

CONSIDÉRANT QUE le programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier (PMVRMF) peut couvrir jusqu'à 90 % des coûts du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Développement économique de Chapais a élaboré un projet de 80 710.62 \$ et demande à la CRÉBJ une aide financière de 72 639.56 \$ en vertu du programme PMVRMF;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais appuie le projet d'inventaire des PFNL de la Corporation de Développement économique de Chapais et autorise M. Mathieu Prévost à faire les demandes nécessaires à la réalisation du projet;

QUE la Ville de Chapais s'engage à entretenir les équipements mis en place grâce au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



10-06-127

8.4.8

RÉSOLUTION – APPUI A LA VILLE DE MATAGAMI – PLAN TRIENNAL DU CANADIEN NATIONAL

CONSIDÉRANT QUE le 29 avril 2010 la Ville de Matagami recevait de la part du Canadien National un avis écrit daté du 28 avril l'avisant d'une modification de son Plan triennal du réseau ferroviaire, laquelle prend effet le 19 avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE ladite modification vise entre autres la cessation de l'exploitation de la subdivision « Matagami », entre les points milliaires 0,00 et 61,10, et la subdivision « Chapais », entre les points milliaires 0,00 et 78,10, dans la province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces deux subdivisions représentent le tronçon ferroviaire entre Matagami et Barraute, lequel tronçon permet de rejoindre le réseau ferroviaire national;

CONSIDÉRANT QUE la desserte ferroviaire de Matagami est un élément vital de l'économie locale et régionale;

CONSIDÉRANT QUE ladite décision du Canadien National compromet la survie même de la Ville de Matagami;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est d'avis qu'une solution globale et permanente doit être identifiée afin de permettre une exploitation durable de la voie ferrée reliant Matagami au reste du réseau;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais appui la position de la Ville de Matagami et demande au Canadien National d'identifier, en collaboration avec la Ville de Matagami, les moyens et les ressources nécessaires à une exploitation durable de la voie ferrée reliant Matagami au reste du réseau ferroviaire;

ET QUE copie de cette résolution soit envoyée à:

la Ville de Matagami

monsieur Denis Lebel, ministre d'État de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec;

monsieur John Baird, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités;

madame Julie Boulet, ministre des Transports du Québec;

monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord;

monsieur Pierre Corbeil, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec;

monsieur Yvon Lévesque, député d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou;

monsieur Luc Ferland, député d'Ungava;

monsieur John Brayley, directeur Stratégies réseau, Canadien National

monsieur Gérald Lemoyne, président, Conférence régionale des élus de la Baie-James;

monsieur Ulrick Chérubin, président, Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue;

Maires des villes de la Jamésie;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



QUESTIONS ou COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Certains membres du conseil municipal émettent leurs commentaires. Madame Lucie Tremblay répond à la question de monsieur Sylvain Martin du journal La Sentinelle posée lors du dernier conseil du 11 mai concernant les états financiers de l'OMH.

QUESTIONS DU PUBLIC

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU que cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 20 h10.

Steve Gamache
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général, Greffier
et Trésorier